

# Acteur PRAP – 2S ALM

Maintien et actualisation des compétences

Secteur Sanitaire et Médico-Social – Aide à La Mobilité

Secourisme Santé

## Compétences visées

. Formation de maintien et actualisation des compétences (recyclage) d'acteur PRAP 2S ALM, permet de faire le point sur les actions de préventions mises en œuvres et actualiser les connaissances et compétence des acteurs.

## Objectifs

Rendre le stagiaire capable de :

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention

## Programme (Conforme aux directives de l'INRS)

- Retour d'expérience
- Actualisation des compétences et connaissances
- Echanges de pratiques
- Analyse et Observation de situation de travail afin de détecter les situations dangereuses, en identifier les causes et proposer des améliorations
- Les principes de sécurité physique et d'économie d'effort
- Rappel des Technique de mobilisation de personnes (transfert, relevage, aide à la marche...)
- Rappel de l'Aide à la mobilité sans gestes délétères et prenant en compte les mouvements naturels du corps humain
- Les aides techniques (utilisation, mise en œuvre...)

## Évaluation

. Évaluation certificative des stagiaires en fin de session ainsi que par l'assiduité et l'implication dans la formation

Durée : 1 jour – 7h

Maintien des acquis : 7h tous les 24 mois

Effectif par session : Mini 4 maxi 10

### Moyens

L'organisation préconisée par l'INRS :

- Postes de travail
- Charges inertes
- Chambre aménagée
- Aides techniques
- ...

### Public Concerné

. Tout le personnel titulaire d'un certificat acteur PRAP 2s

### Prérequis

- Savoir lire, écrire, et parler la langue française
- Être titulaire d'un certificat d'acteur PRAP 2s

### Règlementation

- . R 4121-1 à 5 du code du travail
- . Décret 3 septembre 1992
- . Recommandation R471 CNAMTS

### Tarifs

. Nous consulter

### Commentaires

. Compétences reconnues et certifiées par le réseau prévention, par la délivrance d'un certificat d'acteur PRAP 2S

. Intervenant certifié par l'INRS et membre du réseau prévention et spécialisé en Prévention des Risques Professionnels Santé Sécurité au Travail